

Les acquisitions de terres à grande échelle en Afrique: Impacts, conflits et violations de droits humains



© Oskar Epelde

Le cas de Feronia en RDC

« Les institutions de financement du développement et leurs gouvernements nationaux doivent respecter les droits humains, agir de manière à tenir compte des conflits et assumer les conséquences à long terme de leurs activités. »

Co-auteurs:



Les organisations suivantes soutiennent ce dossier politique:



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne et de la Coopération belge au développement. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle de ces institutions.

Le présent dossier sur les relations Afrique-UE fait partie d'une série de documents destinés à inscrire la bonne gouvernance foncière, les questions liées aux droits fonciers et la prévention des conflits portant sur des ressources au programme du partenariat Afrique-UE et à l'ordre du jour du prochain sommet UE-Afrique qui aura lieu en 2022.

L'accaparement des terres en Afrique



Ces deux dernières décennies, la demande de terres et de ressources naturelles s'est fortement accrue, en raison de la crise alimentaire mondiale de 2008 et des spéculations foncières qui ont suivi. Cet accroissement a provoqué une flambée des acquisitions de terres à grande échelle (ATGE),¹ un phénomène appelé en général accaparement de terres. Depuis 2000, pas moins de 25 millions d'hectares ont changé de main sur le continent africain.²

Si elles sont pour l'essentiel le fait d'acteurs privés, les ATGE sont encouragées et soutenues financièrement par des gouvernements, tant ceux des pays du Sud, qui lèvent les obstacles à ces transactions foncières, que ceux des pays du Nord, dont un grand nombre les finance par le biais de leurs banques de développement publiques. Ce dossier politique porte en particulier sur un réseau complexe de bailleurs de fonds, tant des fonds d'investissement privés que des institutions européennes de financement du développement, qui ont financé directement ou indirectement de nombreux projets d'acquisition de terres en Afrique. Les communautés locales paient le plus lourd tribut de ces acquisitions, qui s'accompagnent de conflits et de violations des droits humains.

¹ Land Matrix (2021). Taking stock of the global land rush. Analytical Report III (en anglais, avec un résumé en français). <https://landmatrix.org/resources/land-matrix-analytical-report-iii-taking-stock-of-the-global-land-rush/>.

See also: Neudert, R., Voget-Kleschin, L. (2021). What are the effects of large-scale land acquisitions in Africa on selected economic and social indicators? Misereor. https://www.misereor.org/fileadmin/user_upload_misereor.org/publication/en/foodsecurity/study-LSLA.pdf

² Land Matrix, obtained at <https://landmatrix.org/observatory/africa/>.

Les défenseurs des ATGE les présentent souvent comme un moteur de développement pour l'Afrique, mais le passage à l'agriculture intensive et industrielle des plantations de monoculture qui est le corollaire de ces acquisitions a favorisé d'innombrables violations des droits humains et fait des ravages sur le plan social et écologique. En Afrique, des transactions portant sur 14,3 millions d'hectares n'ont pas abouti et les activités prévues n'ont soit jamais été mises en œuvre soit ont été abandonnées. Ces échecs laissent des marques et les cas de faillites et de transferts en cascade de la propriété de la terre ne font qu'augmenter l'insécurité dont souffrent les communautés qui vivent sur les terres en question ou à proximité³

La majorité des ATGE ne respectent pas les droits humains, et notamment pas le principe primordial du consentement libre, préalable et éclairé lors de la négociation des contrats d'acquisition et des changements d'affectation des terres. Les projets liés à la plupart des ATGE n'offrent pas non plus de garanties concernant les avantages offerts aux communautés locales, contrairement aux engagements souvent pris par les investisseurs. Le propre de ces transactions est de porter atteinte à la sécurité de la propriété foncière - l'expulsion de communautés rurales en étant souvent le corollaire - et de verser des indemnités insuffisantes, notamment aux communautés qui sont expulsées de leurs terres ou dont l'accès à celles-ci est réduit. En outre, il n'est pas rare que les ATGE conduisent à des litiges sur les ressources en terre et en eau et exacerbent les conflits, la violence et les divisions inter et intracommunautaires, ce qui peut mettre le feu aux poudres dans des zones fragiles en situation de conflit.

Les activités agricoles qui vont de pair avec les ATGE supplantent l'agriculture paysanne et suppriment donc des emplois. En contrepartie, les entreprises ne proposent généralement que des emplois de journaliers dans une plantation agricole, dans des conditions de travail souvent des plus précaires. La production d'aliments par les ménages et les communautés recule parce que les petit·e·s agriculteurs·trices, voués principalement aux cultures vivrières, sont privés de leurs terres au profit des entreprises qui privilégient les cultures de rente, ce qui accroît l'insécurité alimentaire. Par ailleurs, les plantations agricoles industrielles mises en culture à la suite des ATGE atteignent souvent des rendements à peine supérieurs à ceux des petit·e·s producteurs·trices de denrées alimentaires. En outre, il est prouvé que l'agriculture industrielle intensive cause des dommages écologiques, tels que la pollution et l'épuisement des ressources naturelles, ce qui réduit la fertilité des sols.

La teneur et la mise en œuvre déficientes des lois foncières créent des incitations perverses à la corruption et encouragent les efforts visant à saper les institutions démocratiques, de sorte que les normes internationales ne sont pas respectées, un phénomène favorisé par la culture de l'impunité et l'absence de systèmes de redevabilité qui caractérisent bon nombre de ces transactions. Du fait de l'absence d'accès significatif à la justice et aux mécanismes de réparation, les communautés ne disposent que de mécanismes d'examen des plaintes compliqués et inefficaces, qui sont souvent bloqués et s'inscrivent dans un contexte de répression, de violence et de méfiance.

³ Land Matrix, consulté sur <https://landmatrix.org/observatory/africa/>. Voir également Grain (2018). L'échec des transactions foncières dans l'agriculture laisse des séquelles de plus en plus désastreuses et pénibles. <https://grain.org/fr/article/5960-l-echec-des-transactions-foncieres-dans-l-agriculture-laisse-des-sequelles-de-plus-en-plus-desastreuses-et-penibles>.

Le cas de Feronia en RDC

Résumé

- Les activités de Feronia Inc. dans ses plantations de palmiers à huile ont été accompagnées de sérieuses accusations de violations des droits humains envers les communautés. Cela n'a pas empêché les Institutions financières de développement (IFD) de continuer à financer le projet, sans diligenter aucune enquête digne de ce nom. Les violations des droits humains touchent toute une série de droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels : meurtres de résident·e·s locaux (droit à la vie), intimidation, arrestations arbitraires et détention sans procès (droit à la liberté et droit à un procès équitable), salaires payés en retard et inférieurs au salaire minimum (droit à un salaire minimum décent) ; d'autres droits, notamment le droit à l'alimentation, le droit à un environnement sain, le droit à la terre et le droit à un consentement préalable, libre et éclairé, ont également été violés.
- Un réseau complexe de bailleurs de fonds, dont des fonds de capital investissement privés et des institutions financières de développement (IFD) européennes comme la DEG (Allemagne), la FMO (Pays-Bas), Proparco (France), BIO (Belgique), l'AECID (Espagne) et le CDC Group (Royaume-Uni) ont, indirectement ou directement, financé le projet.
- Ils ont fourni plus de 150 millions de dollars de prêts et ont poursuivi leur soutien, malgré les accusations de violations des droits humains et de corruption.
- Des membres des communautés affectées ont lancé une procédure officielle de mécanisme de plainte auquel souscrivent les IFD européennes (le Mécanisme indépendant de règlement des plaintes ou ICM), une initiative de la DEG et de la FMO, qui a été ensuite rejointe par Proparco, afin de demander justice et la restitution de leurs terres ancestrales. Cette procédure d'ICM est bloquée depuis plus de deux ans et a coïncidé avec des rapports de répression et de violence, de méfiance et de manque de transparence suite aux visites du Comité d'experts de l'ICM.
- Les faillites et les nombreux transferts de propriété qu'ont connus les entreprises et leurs filiales au fil du temps, et plus récemment les différends sur la propriété des entreprises, n'ont fait qu'augmenter l'insécurité des communautés concernées. Le manque de transparence assombrit les perspectives de réparation et de résolution des plaintes.
- Les IFD européennes ont soutenu financièrement un modèle destructeur et colonial qui profite à l'agrobusiness aux dépens des communautés locales et de l'écosystème. Ce faisant, les IFD contribuent aux violations des droits humains : elles mettent en danger l'accès aux ressources de production et aux marchés locaux qui assurent la survie des petits producteurs.

Le problème: la finance des IFD est un modèle destructeur

En 2009, une entreprise canadienne, Feronia Inc., a racheté les droits de concession des Plantations et Huileries du Congo (PHC) à la multinationale Unilever pour 4 millions de dollars.⁴ Les concessions de PHC couvrent une surface de 107 000 hectares. La majorité de ces terres sont couvertes de forêts, mais quelque 25 000 hectares sont réservés par l'entreprise à la culture du palmier à huile. Aujourd'hui, les concessions de PHC consistent en des centaines de baux fonciers établis pour au moins 100 ans,⁵ s'étendant sur trois provinces et touchant des centaines de communautés.

Pour réaliser son projet de plantations industrielles de palmiers à huile, Feronia Inc. a reçu le soutien financier d'une multitude de fonds de capital investissement privés et d'IFD européennes. Entre 2009 et 2020, quand la société a fait faillite, Feronia Inc. a reçu plus de 150 millions de dollars US en prêts et en capital (directement et indirectement) de la part d'IFD européennes comme la DEG (Allemagne), la FMO (Pays-Bas), Proparco (France), BIO (Belgique), l'AECID (Espagne) et le CDC Group (Royaume-Uni). L'injection par ces IFD européennes de ressources financières dans Feronia Inc. a eu lieu malgré le fait que Feronia Inc. n'avait aucune expérience préalable dans la gestion des plantations de palmiers à huile et ce financement s'est poursuivi, quoique des pertes de 6 à 91 millions de dollars chaque année entre

2009 et 2019⁶ aient fait l'objet de rapports. Le financement des IFD coïncide avec la révélation de nombreuses accusations d'abus des droits humains au sein des plantations de PHP, un retard important du mécanisme de plainte conçu et promu par les IFD elles-mêmes et un réseau complexe d'acteurs et de transferts de propriété qui ont encore exacerbé l'insécurité parmi les communautés concernées.

Le cas de Feronia Inc. - et son acquisition de facto des concessions foncières de PHC sans le consentement préalable, libre et éclairé des communautés locales - doit être compris dans un contexte historique de colonisation et d'acquisition foncière. Les terres en question avaient été acquises par l'État colonial belge qui a ultérieurement cédé à un homme d'affaire britannique du nom de Lord Leverhulme les droits de production de palmiers à huile sur une superficie de 750 000 hectares en 1911.⁷ Depuis 1911, les concessions de PHC ont été sans cesse marquées par la violence et les atteintes aux droits humains, la dépossession, l'extractivisme exercé sur les terres et les forces de travail, la méfiance de centaines de communautés concernées, la destruction environnementale et l'impunité. Des transferts de propriété impliquant de multiples niveaux de filiales et d'investisseurs⁸ - suite à la fusion de l'entreprise de Lord Leverhulme et d'une société hollandaise pour former Unilever en 1930 - ont prolongé l'impossibilité pour les communautés locales d'accéder à leurs terres ancestrales, dans un contexte de développement extractiviste qui se fait à leurs dépens.

⁴ RIAO-RDC et. al. (2021) Financement du développement sous forme d'agro-colonialisme : le financement des plantations d'huile de palme de Feronia PHC en République démocratique du Congo, par les banques européennes de développement. Op. Cit. p.18. https://www.grain.org/system/articles/pdfs/000/006/603/original/agro-colonialisme_Feronia_PHC_FINAL_FR.pdf?161911021.

⁵ Kuramo Capital Management. "Kuramo Capital Management's commitment to improving the lives of people across sub-Saharan Africa: Our investment in Plantations et Huileries du Congo ("PHC")." 25 mars 2021. <https://www.kuramocapital.com/wp-content/uploads/Kuramo-PHC-Statement-Final.pdf>.

⁶ RIAO-RDC et. al. (2021).

⁷ Ibid.

⁸ GRAIN. L'histoire méconnue d'une production rizicole ratée : Feronia Inc. en République démocratique du Congo. GRAIN Blog, 18 mai 2021. <https://grain.org/fr/article/6675-l-histoire-meconnue-d-une-production-rizicole-ratee-feronia-inc-en-republique-democratique-du-congo>.

En effet, « Les archives historiques montrent que les communautés n'ont jamais donné leur accord aux activités des entreprises sur leurs territoires ni approuvé la destruction de leurs palmeraies et leur remplacement par des plantations de palmiers à huile. »⁹

Le fait que Feronia Inc. ait omis de demander le consentement des communautés s'inscrit dans la ligne de l'héritage colonial d'un modèle de plantation destiné à l'exportation, fondé sur la spoliation et l'exploitation des ouvrières et des ouvriers. Pour ces communautés locales qui ont subi un cumul d'injustices dues à la colonisation, l'accès aux terres constitue une crise systémique. En finançant ce genre de développement, les IFD européennes ont délibérément choisi d'ignorer la nature systémique des acquisitions et des transferts de terres. Ces IFD ont directement contribué à perpétuer ce modèle extractiviste de plantation coloniale, un modèle lié dans le monde entier aux abus des droits humains et à la destruction de l'environnement. C'est un modèle qui continue aujourd'hui de faciliter l'accaparement des terres dans toute l'Afrique et est incapable de générer le « développement » ou de bénéficier aux communautés.

La situation actuelle: les IFD effacent les prêts

Le cas Feronia implique un ensemble complexe de sociétés, de filiales et de transferts de propriété, ce qui exacerbe les problèmes de

transparence. Selon un rapport publié dans le *Monitor*, l'entreprise « a démarré aux Îles Caïman. Puis sont apparues d'autres filiales, puis l'entreprise qui gère les plantations [PHC], la société mère au Canada, et des filiales au Congo et au Royaume-Uni. Ensuite, une filiale belge dans laquelle sont absorbées les sociétés des Caïman. Près d'une douzaine de sociétés dans cinq pays différents et des directrices et directeurs bien payés. Tout ceci pour gérer trois plantations. »¹⁰

La faillite de la société mère Feronia Inc., à la mi-2020, n'a fait qu'intensifier la complexité de la situation. Feronia Inc. a alors vendu ses parts de concessions de PHC à une nouvelle société privée de capital investissement sise à Maurice, Straight KKM2, en novembre 2020. Straight KKM2 fonctionne comme un « véhicule d'investissement »¹¹ pour Kuramo Capital Management (KCM), une société de gestion d'investissements qui supervise aujourd'hui les plantations de PHC de concert avec son partenaire congolais, Mafuta Investment Holding Limited¹².

Les IFD européennes, qui avaient conservé une position financière substantielle dans le projet, ont accepté de transférer leurs actifs à Straight KKM2 et d'annuler une part importante de la dette en échange de 500 000 dollars.¹³ Plus spécifiquement, l'une des IFD (le groupe britannique CDC) a effacé une ardoise de 72,1 millions de dollars (sur un investissement de 76,6 millions de dollars), tandis que les autres IFD concernées - la DEG (Allemagne), la FMO (Pays-Bas), BIO (Belgique), en collaboration avec

⁹ RIAO-RDC et. al. (2021).

¹⁰ Spinrath, Andreas and Maus, Andreas. Africa Policy of the Federal Government: Millions for Despots. *Monitor*, December 8, 2016. <https://www.wdrde/daserste/monitor/sendungen/afrika-politik-102.html>.

¹¹ Kuramo Capital Management. 25 mars 2021.

¹² GlobeNewswire. "Feronia Inc. Announces US\$175 Million Private Placement of Common Shares." 25 septembre 2017. <https://www.globenews-wire.com/news-release/2017/09/25/1316001/0/en/Feronia-Inc-Announces-US-17-5-Million-Private-Placement-of-Common-Shares.html>.

¹³ The Oakland Institute: Kuramo Capital Management devant les tribunaux pour le contrôle des plantations de palmiers à huile PHC en RDC, 22 juin 2021. <https://www.oaklandinstitute.org/kuramo-capital-tribunaux-pour-contr%C3%B4le-plantations-palmiers-huile>.

le Fonds pour les infrastructures en Afrique émergente (l'EAIF)¹⁴ - ont annulé jusqu'à 50 % de la dette dans ce processus de restructuration, avec possibilité d'annuler 80 % de leur prêt conjoint d'une valeur de 49 millions de dollars, si certaines conditions spécifiques étaient remplies¹⁵. Ces conditions stipulaient que KCM/Straight MKK2 devrait : a) investir 10 millions de dollars dans PHC, b) s'engager à mettre en place un nouveau plan d'action environnemental et social et c) poursuivre la procédure de médiation via le Mécanisme indépendant de règlement des plaintes (discuté plus en détail ci-dessous). La décision des IFD d'effacer les prêts a été prise bien que Straight KKM2, comme Feronia Inc., n'ait aucune expérience préalable dans la gestion des plantations de palmiers à huile et malgré les plaintes incessantes et les accusations d'atteintes aux droits humains. La part restante du prêt signifie que les IFD sont toujours liées aux concessions de PHC.

Cependant, la réalisation de ces conditionnalités a été lente et encore compliquée par une brouille entre les partenaires impliqués dans le projet quand les IFD européennes leur ont laissé la participation majoritaire en 2020. Tout ceci a exacerbé la situation des communautés concernées qui doivent faire face aux défauts de paiement, à l'escalade des arrestations et de la violence, à l'échec des promesses

d'infrastructures et au blocage d'un mécanisme de plainte très avare d'informations.

Les communautés affectées subissent répression et violations des droits humains

Les conséquences sur les communautés locales ont été exacerbées par plus de 110 ans de dépossession et d'exploitation des forces de travail. Les membres des communautés qui sont salariés à court terme dans les plantations sont souvent exposés chaque jour à des produits chimiques toxiques sans protection adéquate, et souffrent de salaires injustes, de retards de versement et de précarité dans l'emploi.¹⁶ À la fin 2020, la majorité des infrastructures promises par Feronia aux communautés locales, plusieurs écoles, des centres médicaux, des puits, n'étaient pas terminées, voire commencées, et l'entreprise prenait comme excuse un manque de fonds, tout en continuant à payer à l'étranger les directrices et directeurs expatriés.¹⁷

Au sein des communautés, pauvreté, faim et violations du droit à l'alimentation sont monnaie courante et sont aggravées par le manque d'accès à la terre, les violations du droit au travail et du droit à un salaire minimum correct, et le déversement de déchets non traités

¹⁴ Selon le site de l'EAIF, « L'EAIF fait partie du Private Infrastructure Development Group [Groupe de développement des infrastructures privées] qui est une organisation de multiples donateurs, avec des membres de sept pays et le Groupe de la Banque mondiale... Ses fondateurs sont les gouvernements du Royaume Uni, des Pays-Bas, de la Suisse et de la Suède. Ses capitaux d'emprunt proviennent de sources publiques et privées, dont la banque de développement allemande, la KfW et la FMO, la banque de développement hollandaise, la FMO.»

¹⁵ RIAO-RDC et. al. (2021).

¹⁶ Brabant, Justine and Fouchard, Anthony. "En RDC, l'huile de palme au mépris des droits humains." Mediapart, September 27, 2021. https://www.mediapart.fr/journal/international/270921/en-rdc-l-huile-de-palme-au-mepri-des-droits-humains?utm_source=global&utm_medium=social&utm_campaign=SharingApp&xtor=CS3-5.

Oakland Institute (2021): Sur les pas du roi Léopold: les investisseurs des plantations de palmiers à huile PHC en République démocratique du Congo. <https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/leopolds-steps-fr-corrected.pdf>.
Human Rights Watch (2019). A Dirty Investment: European Development Banks' Link to Abuses in The Democratic Republic of Congo's Palm Oil Industry. <https://www.hrw.org/report/2019/11/25/dirty-investment/european-development-banks-link-abuses-democratic-republic>;
Seuls le résumé et les recommandations sont disponibles en français : Un sale investissement : rôle des banques européennes de développement dans les abus commis dans le secteur de l'huile de palme en RD Congo, lien : https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/drc119fr.pdf.

¹⁷ RIAO-RDC et. al. (2021).

dans les rivières¹⁸. De manière très inquiétante, les membres des communautés qui se sont opposés à l'occupation de leurs terres et ont réclamé la restitution de leurs terres ancestrales ont été victimes de harcèlement, d'intimidation, de passages à tabac et d'arrestations arbitraires ; la police et les gardes de sécurité ont même été accusés de meurtre dans des cas liés aux concessions mais il est rare qu'ils aient à répondre de leurs actes.

Depuis 2015, un grand nombre de morts a été associé au projet mené par Feronia Inc. Cette année-là, Jeudi Bofete Engambi, qui travaillait dans les concessions de PHC, a été battu à mort par un garde de sécurité de l'entreprise pour prétendument avoir volé des fruits de palmier. Sa femme a ensuite été tuée par les balles réelles utilisées par la police alors qu'elle protestait contre la mort de son mari.¹⁹ La répression incessante et l'impossibilité de récupérer les terres ancestrales ont poussé des membres des neuf communautés à faire cause commune avec une organisation communautaire, le RIAO-RDC (Réseau d'Information et d'Appui aux ONG en République Démocratique du Congo), pour déposer officiellement une plainte contre Feronia Inc. en novembre 2018, en utilisant le mécanisme de plainte mis en place par l'IFD elle-même, le Mécanisme indépendant d'examen des plaintes (ICM).

Depuis le dépôt de cette plainte ICM à la banque de développement allemande, la DEG, les communautés proches des plantations ont été confrontées à une violence accrue aux mains de la police et des gardes de sécurité de l'entreprise. Ainsi, le 16 mars 2019, des militaires congolais ont tiré à balles réelles sur un groupe

de manifestant·e-s qui réclamaient la restitution de leurs terres et un salaire correct dans deux des villages entourés par les plantations de palmier à huile, Bolombo et Wamba²⁰. Puis, le 21 juillet 2019, Joël Imbangola Luneza, qui travaillait pour le RIAO, a été tué dans une des plantations. Un garde de sécurité de PHC, M. Ebuka, a été accusé du meurtre de Joël, mais a été ensuite acquitté ; il avait eu droit à l'accompagnement d'une importante équipe de juristes payés par la filiale congolaise de Feronia. De manière suspecte, « Plusieurs personnes liées à Joël Imbangola sont mortes depuis son assassinat. Il s'agit notamment de son épouse, de son père, de sa sœur et ses six enfants, ainsi que de son ancien patron ». ²¹ De surcroît, certaines des personnes impliquées dans le dépôt de plainte de 2018 et qui avaient rencontré des experts du comité d'enquête ont aussi été prises pour cible. En septembre 2019, la police a ainsi arrêté plusieurs membres des communautés de Yalifombo, Lokumete et Mwingi.

Plus récemment, en février 2021, un homme de 33 ans, Blaise Mokwe a été très sévèrement battu par des gardes de sécurité de l'entreprise après avoir traversé les plantations pour aller voir sa mère dans le village de Mosité et avoir été soupçonné à tort de vouloir voler des fruits. Arrêté, il est mort six jours plus tard le 21 février 2021.²² Le mois suivant, en mars 2021, un autre homme, Manu Efolafola, a été accusé d'avoir volé une chaise en plastique. Il a été vu pour la dernière fois alors que des gardes de sécurité de l'entreprise l'emmenaient vers la rivière, où il est tombé de manière mystérieuse, avec les mains attachées par une corde. Il n'a pas été vu depuis et son corps n'a pas été retrouvé.²³

¹⁸ Human Rights Watch. (2019).

¹⁹ Ibid. p.19.

²⁰ Ibid. p.18.

²¹ Ibid. p.19.

²² Brabant, Justine and Fouchard, Anthony. 27 septembre 2021.

²³ Ibid.

Selon un récent rapport d'enquête sur les droits humains, un certain nombre de violations ont été commises à Lokutu jusqu'en septembre 2021, où des soldats et des gardes de sécurité de PHC se seraient livrés à un pillage systématique, auraient organisé des déplacements forcés et torturé des membres et des ouvriers des communautés. « Ils ont pillé une centaine de maisons et en ont détruit plusieurs dizaines, emportant plus d'un million de francs, trois armes de chasses et d'autres biens. On soupçonne aussi des cas d'assassinat dans les communautés vivant dans les plantations de PHC. »²⁴ De plus le rapport indique que PHC aurait développé un système de surveillance qui permet de suivre et d'enregistrer les activistes des communautés. PHC utiliserait ce système pour rechercher les infractions et les violations commises par ces activistes pour s'en prendre à eux.

Outre ces menaces attendant directement à la vie, les conditions de travail sont mauvaises et les salaires payés par l'entreprise irréguliers et inférieurs au salaire minimum ; les ouvrières et ouvriers n'ont pas de contrat fixe, ce qui est pourtant garanti par la loi congolaise quand ils ont travaillé un certain temps. Ce sont les ouvrières des plantations qui gagnent le moins - entre 12 000 francs congolais (7,30 dollars) et 30 000 (18,75 dollars) par mois - selon une enquête de Human Rights Watch. « Un ancien directeur (qui supervisait plus de 200 ouvrières et ouvriers à Boteka) aurait déclaré à Human Rights Watch que les femmes étaient principalement employées comme journalières pour la cueillette des fruits, que la société les payait 30 francs congolais (0,01 dollar) pour chaque sac de 10 kilos et qu'à son avis, 15 sacs par jour étaient déjà un

objectif difficile à atteindre. Il a souligné que le maximum qu'une femme pouvait gagner à cette fonction était 15 000 FC (9,04 dollars) par mois. »²⁵ Un homme de 38 ans qui travaille dix heures par jour à partir de 6 heures du matin, six jours par semaine, reçoit 1,23 euros par jour. C'est non seulement trois fois moins que le salaire minimum légal en RDC, mais aussi inférieur au seuil de pauvreté fixé par la Banque mondiale, qui est de 1,62 euros par jour.²⁶

Le rôle des IFD européennes

Ce sont les IFD qui ont rendu possible ce qui s'est passé avec Feronia Inc. Elles continuent en effet de défendre et de soutenir un modèle de développement économique fondé sur l'extraction et qui favorise les intérêts et les profits des entreprises (en l'occurrence les entreprises agroalimentaires) plutôt que ceux des communautés concernées et des petit·e·s producteur·trice·s qui y vivent. Une multitude de cas démontre que ce modèle de développement ne profite pas à ceux auxquels il devrait bénéficier et que non seulement il exacerbe la pauvreté et la faim, mais il entraîne également la destruction environnementale, les conflits, la violence, les inégalités des rapports de force et la dépossession. Les IFD européennes ont clairement la responsabilité de s'assurer que les fonds qu'elles distribuent, que ce soit de manière directe ou indirecte, ne contribuent pas à des violations des droits humains ni à la corruption et que des garanties sont en place pour régler les plaintes dans un délai raisonnable tout en gardant les plaignant·e·s informé·e·s.

²⁴ Lumpempe Kangamina, Dominique. Rapport Des Missions d'Enquête, de Consultation et d'Assistance Juridique et Judiciaire des Populations Riveraines des Plantations de l'Entreprise PHC/Feronia. Réseau d'Information et d'Appui aux ONG Nationales-RDC, RIAO-RDC. Septembre 2021. En cours de publication.

²⁵ RIAO-RDC et. al. (2021).

²⁶ Brabant, Justine and Fouchard, Anthony. 27 septembre 2021.

Dans le cas de Feronia Inc. les IFD européennes impliquées sont la DEG (Allemagne), la FMO (Pays-Bas), Proparco (France), BIO (Belgique), l'AECID (Espagne) et le CDC Group (Royaume-Uni) ; le groupe britannique CDC détenait à lui seul 42 % des parts de l'entreprise avant la faillite de Feronia. Plusieurs de ces IFD, à savoir la DEG, la FMO et BIO, ont choisi en décembre 2015 de verser un prêt de 49 millions de dollars via l'EAIF, bien que de graves violations des droits humains associées à Feronia aient déjà fait l'objet de rapports connus.²⁷ Les preuves ne manquent pas non plus pour indiquer les signes potentiels de corruption dans l'entreprise qui ont été apparemment ignorés par les IFD. « Le fait qu'elles investissaient dans une entreprise sise aux Îles Caïman et détenue en partie par le bras droit du Président Kabila, quelqu'un qui a publiquement défendu la corruption parmi les hommes politiques de RDC, aurait dû suffire à tirer la sonnette d'alarme sur l'indice de corruption ». ²⁸

Au moment de la faillite de Feronia Inc. à la mi-2020, les IFD européennes détenaient la majorité des parts de l'entreprise. Étant donné l'importance de leur participation financière dans le projet, la faillite de Feronia Inc. aurait été l'occasion idéale de réformer le projet de manière à placer au premier plan les demandes de restitution des terres exprimées par les communautés. Mais elles ont choisi au contraire d'effacer une bonne partie de la dette et de favoriser des entreprises sans aucune expérience dans la production de palmiers à huile. Ce choix est particulièrement choquant, quand on considère de surcroît que le *propre* processus de mécanisme de plainte (l'ICM) des IFD n'a guère progressé en l'espace de deux ans et que ce qui s'est passé a suscité une profonde

méfiance chez les communautés concernées, d'autant plus que certains de ceux qui ont parlé au Comité d'experts de l'ICM se sont fait arrêter peu de temps après.

Conclusion

Les investissements consacrés à des projets comme les plantations industrielles, fondés sur les modèles de développement extractiviste issus d'un héritage colonial, ne sont pas neutres politiquement et les investisseurs, notamment les IFD, ne peuvent ignorer que la restitution et la justice font partie intégrante de tout « développement ». Il est essentiel de comprendre que le cas de Feronia Inc. esquissé ici n'est pas une exception, mais la règle. Depuis la crise alimentaire de 2008, la spéculation entretenue par les fonds de capital investissement privés et les IFD et qui touche les terres de toute l'Afrique a connu une croissance exponentielle. Elle se fait au nom de projets de développement à grande échelle et promeut un modèle qui, à chaque fois, échoue à profiter aux communautés.²⁹ Avec cette tendance, les effets pervers résultant de l'histoire de Feronia Inc. continuent de se répéter à travers l'Afrique : accusations de graves violations des droits humains, dépossession des terres communautaires, destruction environnementale et pollution. Ce modèle de développement provoque des conflits dans les communautés locales, crée une dépendance vis-à-vis d'emplois précaires et sous-payés, tout en menaçant la

²⁷ RIAO-RDC et. al. (2021).

²⁸ GRAIN, 18 mai 2021.

²⁹ Oakland Institute (2021).

souveraineté alimentaire, l'auto-détermination et la résilience communautaire.

Il est particulièrement inquiétant de constater que dans ce cas, les IFD ont continué de soutenir le modèle colonial de développement extractiviste, malgré l'opposition manifeste et l'absence de consentement des communautés concernées. Comme le fait remarquer un rapport récent examinant le rôle des IFD européennes dans cette histoire, « les banques de développement doivent respecter les droits fonciers légitimes des communautés locales, reconnaître les conflits de l'héritage foncier et l'exploitation par Feronia-PHC des palmeraies des communautés depuis l'ère coloniale ainsi que garantir la restitution des terres ancestrales aux communautés »³⁰

Recommandations

Recommandations propres au cas Feronia

1. Nous demandons aux IFD de concevoir et de mettre en place une stratégie de sortie viable pour ne plus financer le projet Feronia en RDC, en tenant compte de la manière dont cette sortie peut affecter les communautés en amont.
2. Nous demandons aux IFD de diligenter officiellement des enquêtes sur tous les rapports de violations et d'abus des droits humains liés au cas Feronia. Ces rapports d'enquête doivent être rendus publics et être suivis de mesures concrètes pour sanctionner les responsables.

3. Nous demandons aux IFD de s'assurer immédiatement que la procédure de règlement des plaintes de l'ICM avance, tout particulièrement en ce qui concerne le conflit foncier. La sécurité des membres des communautés concernés doit absolument être garantie.

Recommandations communes

1. Nous demandons l'arrêt immédiat du financement par les banques de développement publiques des acquisitions de terres à grande échelle et des investissements spéculatifs.
2. Nous demandons la création de systèmes de financement entièrement publics et tenus à l'obligation de reddition de comptes, qui favorisent les efforts des communautés en quête de souveraineté alimentaire, concrétisent le droit humain à l'alimentation, préservent et restaurent les écosystèmes, et font face à l'urgence climatique.
3. Nous demandons la mise en place de mécanismes robustes et efficaces qui garantissent l'accès à la justice aux communautés victimes d'atteintes aux droits humains ou de dommages sociaux et environnementaux causés par les investissements des banques de développement publiques.

³⁰ RIAO-RDC et. al. (2021).

4. Nous demandons de garantir les droits et l'accès des communautés à la terre, aux semences et à l'eau, ainsi que leur capacité de disposer de ces ressources, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes agriculteurs trices.
 5. Nous demandons la reconnaissance de l'agriculture paysanne, entendue comme un modèle de développement agricole structurel viable, et la promotion de l'agriculture paysanne et de l'agroécologie, à fort coefficient de travail.
- GRAIN (2018). « L'échec des transactions foncières dans l'agriculture laisse des séquelles de plus en plus désastreuses et pénibles », 6 juin 2018. <https://grain.org/fr/article/5960-l-echec-des-transactions-foncieres-dans-l-agriculture-laisse-des-sequelles-de-plus-en-plus-desastreuses-et-penibles>.
 - Human Rights Watch. (2019). « A Dirty Investment: European Development Banks' Link to Abuses in The Democratic Republic of Congo's Palm Oil Industry », <https://www.hrw.org/report/2019/11/25/dirty-investment/european-development-banks-link-abuses-democratic-republic>.

Sources

- Farmlandgrab (2021). « The AAF fund's exit from Feronia marks the end of AFD Group's indirect participation in the company ». Farmlandgrab.org, 8 avril 2021. <https://www.farmlandgrab.org/post/view/30245-the-aaf-fund-s-exit-from-feronia-marks-the-end-of-afd-group-s-indirect-participation-in-the-company>.
- GlobeNewswire (2017). « Feronia Inc. Announces US\$17.5 Million Private Placement of Common Shares. » 25 septembre 2017. <https://www.globenewswire.com/news-release/2017/09/25/1316001/0/en/Feronia-Inc-Announces-US-17-5-Million-Private-Placement-of-Common-Shares.html>.
- GRAIN (2021). « L'histoire méconnue d'une production rizicole ratée : Feronia Inc. en République démocratique du Congo », Blog de GRAIN, 18 mai 2021. <https://grain.org/fr/article/6675-l-histoire-meconnue-d-une-production-rizicole-ratee-feronia-inc-en-republique-democratique-du-congo>.
- Kuramo Capital Management (2021). « Kuramo Capital Management's commitment to improving the lives of people across sub-Saharan Africa: Our investment in Plantations et Huileries du Congo ("PHC"). » 25 mars 2021, <https://www.kuramocapital.com/wp-content/uploads/Kuramo-PHC-Statement-Final.pdf>.
- Land Matrix (2021). « Taking stock of the global land rush ». Analytical Report III, <https://landmatrix.org/resources/land-matrix-analytical-report-iii-taking-stock-of-the-global-land-rush/>.
- Land Matrix (2021). <https://landmatrix.org/observatory/africa/>.
- Lumpempe Kangamina, Dominique (2021). « Rapport Des Missions d'Enquête, de Consultation et d'Assistance Juridique et Judiciaire des Populations Riveraines des Plantations de l'Entreprise PHC/Feronia ». Réseau d'Information et d'Appui aux ONG Nationales-RDC, RIAO-RDC, septembre 2021.

- Neudert, R., and Voget-Kleschin, L. (2021). « What are the effects of large-scale land acquisitions in Africa on selected economic and social indicators? » Misereor, https://www.misereor.org/fileadmin/user_upload_misereor/publication/en/foodsecurity/study-LSLA.pdf.
- RIAO-RDC et. al. (2021). « Development Finance as Agro-Colonialism: European Development Bank funding of Feronia PHC oil palm plantations in the Democratic Republic of Congo. » *Op. Cit.* https://www.cidse.org/wp-content/uploads/2021/02/EN-Development_Finance_as_Agro_Colonialism_Feronia_PHC.pdf.
- Spinrath, Andreas and Maus, Andreas. « Africa Policy of the Federal Government: Millions for Despots. » *Monitor*, 8 décembre 2016. <https://www1.wdrde/daserste/monitor/sendungen/afrika-politik-102.html>.
- The Oakland Institute (2021). « In King Leopold's Steps: The Investors Bankrolling the PHC Oil Palm Plantation in the Democratic Republic of Congo. » <https://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/leopolds-steps-eng-corrected.pdf>.
- The Oakland Institute: « Kuramo Capital Management Embroiled in a Legal Battle Over Ownership of PHC Oil Palm Plantations in the DRC », 22 juin 2021. <https://www.oaklandinstitute.org/kuramo-capital-management-legal-battle-phc-oil-palm-drc>.

Contact

CNCD-11.11.11

Quai du Commerce 9, 1000 Bruxelles, Belgique
 amaury.ghijsselings@cncd.be

+32 2 250 12 30